

*Les subsides*

**Le président:** A l'ordre. Je veux signaler à l'honorable député qu'il a pris la parole en vertu d'un rappel au Règlement, et ma fonction consiste à faire respecter le Règlement. Je dois lui rappeler que l'article 55 du Règlement prévoit que la durée de l'exposé du premier ministre n'est aucunement limitée. Si les honorables députés ont conclu d'autres ententes non connues du président du comité, la seule décision que je puis rendre, c'est de permettre au premier ministre de parler.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Le président sait bien que nous disposons d'une période de quinze minutes. Nous avons discuté aujourd'hui pour savoir qui de nous ou du premier ministre parlerait le premier. Nous désirons une discussion, pas un monologue, monsieur le président. Je laisse cela au bon jugement du premier ministre, mais je voudrais lui rappeler que nous disposons d'un temps de parole de 15 minutes. Il s'est accordé environ 35 minutes. Comme il ne peut pas rester longtemps—et je comprends pourquoi—je lui demanderais de ne pas l'oublier.

**Le président:** A l'ordre. Je comprends très bien le point soulevé par le chef de l'opposition. La limite de temps de 15 minutes, dont on a convenu la semaine dernière, ne valait que pour les deux jours consacrés à l'étude des prévisions budgétaires du ministère des Transports. Le président du comité n'a entendu parler d'aucune entente à propos des débats d'aujourd'hui. J'espère qu'à un moment donné, le leader de la Chambre présentera une proposition, mais on m'a dit que la période avant 16 h 30 commencerait par une déclaration du premier ministre. Personne n'a fait remarquer qu'elle serait limitée en temps. Elle devait être suivie par des questions orales. Je suis prêt à accepter n'importe quel accord venant des membres du comité ou des députés, mais je ne peux imposer des règles qui n'existent pas.

**M. Trudeau:** Monsieur le président, je conviens avec le chef de l'opposition que ces questions importent peu. Malheureusement, les questions constamment soulevées par nos vis-à-vis sont celles qui font les manchettes de journaux. Puisque nous parlons dépenses, j'ai l'intention de consacrer quelques minutes de plus à ce sujet. Cela me paraît de peu d'importance, mais, apparemment, les députés d'en face ont pris cette position.

● (1540)

Dans la phrase suivante le très honorable député de Prince-Albert nous dit: «Nous n'avions pas non plus de cuirassés dreadnought.» Je ne répéterai pas l'explication déjà donnée par le solliciteur général au sujet de la voiture blindée que la GRC a mise à ma disposition et de celle de la Reine lorsqu'elle vient ici. Je me rappelle justement, en entendant le très honorable député dire que je montre des symptômes de paranoïa en possédant ce genre de voiture, que lui-même avait fait construire à grands frais pour les contribuables, un abri antibombes au n° 24 de la promenade Sussex. Peut-être prévoyait-il le jour où au Château-Laurier son parti se liguerait contre lui. Il n'en demeure pas moins qu'il avait fait construire cet abri aux frais de la population et que cela avait représenté un montant considérable. Il avait fait aménager à Carp toute une série d'installations pour le gouvernement où il pourrait se réfugier avec ses ministériels advenant que de la violence se manifeste. Je trouve un peu mesquin qu'il parle de la voiture blindée lorsque lui-même, il montrait vraiment des symptômes de paranoïa.

[M. Cossitt.]

Dans le même discours, le très honorable député a parlé du lac Harrington. Je pense que c'est une autre allusion malheureuse, parce qu'il a, je suppose, pendant son mandat, fait main basse sur une superficie de terrains comme aucun particulier ne l'a jamais fait au Canada. C'était quand il a décidé que la propriété du lac Harrington et les bâtiments qui s'y trouvaient devraient devenir la résidence d'été du premier ministre. Je ne crois pas qu'aucun des membres de mon parti, qui siégeaient alors ait critiqué cette décision. Il ajoutait des milliers d'acres de terrain pour son propre plaisir. Selon moi, cette décision se justifiait; j'en ai d'ailleurs moi-même bénéficié. De même, j'espère que le prochain premier ministre profitera de la piscine de la promenade Sussex. Il y a une différence. Je n'ai pas l'intention d'ensemencer la piscine de poissons, ni même de requins, monsieur le président.

**Une voix:** Pourquoi ne pas la remplir avec le linge sale du gouvernement?

**M. Trudeau:** Le très honorable député de Prince-Albert aimait la pêche et il a fait aleviner le lac Harrington aux frais du public pour son propre plaisir.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Trudeau:** Ce fut un incident honteux; c'est, je le répète, une peccadille; malheureusement, elle est ressortie dans le discours du très honorable représentant de Prince Albert. Je suis certain qu'il trouvera d'autres occasions de me répondre. Mais les faits sont tels que je les ai exposés, monsieur le président.

J'arrive maintenant à la question plus importante de l'effectif du cabinet du premier ministre et de celui du conseil privé. Encore une fois, je tiens à préciser deux choses. D'abord, il faut s'assurer que les faits sont exacts. Quand on étudie des statistiques, il faut comparer des choses qui se comparent. Deuxièmement, j'espère montrer, dans mon discours, pourquoi le cabinet du premier ministre et celui du conseil privé ont atteint leur effectif actuel.

Voyons la résidence du premier ministre. En 1960-1961, on y a utilisé sept années-hommes. C'était au temps du très honorable député de Prince Albert. Les chiffres sont demeurés les mêmes pendant près de 15 ans. Pour 1974-1975, on a encore utilisé sept années-hommes. Les frais ont évidemment augmenté considérablement: ils sont passés de \$26,000 à \$84,000, ce qui veut dire que le même nombre de personnes embauchées au 24, promenade Sussex ont vu leur salaire tripler en 15 ans. Ce n'est pas moi qui fixe les salaires, mais je pense qu'il est important de se rappeler le nombre d'années-hommes utilisées à la résidence du premier ministre.

Il est beaucoup plus difficile d'établir des comparaisons entre le cabinet du Conseil privé et celui du premier ministre, pour la simple raison que les deux n'étaient pas séparés jusqu'au budget de 1971-1972. Le nombre d'années-hommes et les frais alloués concernaient les deux cabinets mis ensemble, même s'ils remplissaient alors des fonctions tout à fait distinctes et si leurs crédits étaient très différents. J'en donnerai quelques exemples, mais je ne puis les donner tous.

En 1962-1963, lorsque les conservateurs s'accrochaient encore au pouvoir, les cabinets du premier ministre et du Conseil privé avaient employé 99 années-hommes, au coût d'environ \$611,000. J'ai vu des députés d'en face et des journalistes comparer ces chiffres avec ceux, mettons, de dix ans plus tard, soit plus ou moins 1.4 million, ce qui veut dire, pour le cabinet du premier ministre, que le budget a été doublé, et 8 millions de dollars pour le cabinet